

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LUMBRES  
EN DATE DU VENDREDI 14 AVRIL 2023 à 18 h 30**

**SÉANCE DU VENDREDI 14 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le Vendredi 14 Avril, les membres du Conseil municipal de la Commune de LUMBRES se sont réunis à 18 H 30 à la salle Ulysse DUPONT, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 07 Avril 2023, conformément à l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Joëlle DELRUE, Maire, Marie-Laurence BERQUEZ, Daniel FOURNIER, Véronique WESTENHOEFFER, Gérard COLIN, Sandrine VERON, Adjoint.

Daniel LOUIS, Gérard PRINGAULT, Danielle LAGERSIE, Conseillers Municipaux Délégués.

Serge LELIEVRE, Léa FASQUELLE, Francis GUCHE, Michèle CHRISTIAENS, Véronique BOULET, Hervé LEFEBVRE, Sophie QUENON, Vincent MONBAILLY, Martine LEROY, Juliette MAGNIER, Ingrid SCHLEICH, DUBIEZ Francis, Conseillers Municipaux.

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :**

Murielle LAMIABLE (proc. M. FOURNIER Daniel), Dominique EVRARD (proc. Mme Sophie QUENON), Serge BONNAIRE (proc. Mme WESTENHOEFFER Véronique), Richard GUILBERT (proc M. Vincent MONBAILLY), Aurore MOBAILLY (proc. Mme Véronique BOULET).

**ÉTAIT ABSENT NON EXCUSÉ :**

Arnaud TEN

La séance ouverte, Madame le Maire constate que le quorum est atteint.

La séance ouverte, Madame le Maire demande aux Conseillers Municipaux s'ils sont d'accord pour ajouter un point à l'ordre du jour : acceptation d'une subvention DETR.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

## **ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE**

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Approbation du Procès-Verbal de la réunion de Conseil Municipal du Lundi 13 Mars 2023 ;
- Attribution du lot n° 1 du marché de travaux pour la requalification du centre-bourg ;
- Budget Primitif 2023 ;
- Vote des taux d'imposition ;
- Attribution de subventions ;
- Tarifs pour le Gala de Danse ;
- Demande de subvention fonds verts pour la requalification du centre-bourg ;
- Dénomination de l'espace de loisirs Béatrice BEAUBOIS ;
- Modification du fonctionnement de l'ALSH des vacances d'avril 2023 ;
- Informations diverses.

**1. Délibération n° 2023/15 – Désignation du secrétaire de séance**

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. **Madame Marie-Laurence BERQUEZ** est désignée à l'unanimité pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

**2. Délibération n° 2023/16 – Approbation du procès-verbal de la séance précédente.**

Le procès-verbal du Lundi 13 Mars 2023 est approuvé par 18 voix POUR, 2 voix CONTRE (M. GUCHE Francis, M. LELIEVRE Serge) et 6 ABSTENTIONS (Mme SCHLEICH Ingrid, Mme LEROY Martine, Mme MAGNIER Juliette, M. MONBAILLY Vincent, M. DUBIEZ Francis, M. GUILBERT Richard).

**3. Délibération n° 2023/17 – Attributions du lot n° 1 du marché de travaux pour la requalification du centre-bourg.**

Madame le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée qu'une consultation sous forme d'un marché à procédure adaptée a été menée pour les travaux de requalification du bourg-centre.

Lors de sa réunion en date du 17 octobre, le Conseil Municipal a décidé après analyse des offres de déclarer le lot n°1 infructueux et de relancer une consultation des entreprises.

Celle-ci a été effective le 30 Novembre 2022.

Les critères d'analyses des offres étaient les suivants :

- Prix des prestations : 60 %
- Valeur technique : 40 %

Après présentation par le Maître d'œuvre de l'analyse des offres, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- d'attribuer le lot n° 1 (voirie, assainissement eaux pluviales, revêtements, borduration) à l'entreprise « Lhopale sise ZI de la Trésorerie, 1 rue de Watterzelle 62126 WIMILLE »
- de retenir la solution de base plus qualitative et pérenne pour un montant de 2.724.811,11 € HT soit 3.269.773, 33 € TTC.
- d'autoriser Madame le Maire à signer ce marché et tous les documents afférents à celui-ci.

#### 4. Délibération n° 2023/18 - Budget Primitif 2023.

La séance ouverte, Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le Budget Primitif 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante.

INSEE : 620534-MAIRIE DE LUMBRES

B.P. 2023

<b>II. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS</b>		<b>A</b>

		DEPENSES	RECETTES
V O T E	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	3 567 318.87	4 194 254.56
	+	+	+
R E P O R T S	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	2 125 009.00	559 640.00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	<i>(si solde négatif)</i>	<i>(si solde positif)</i> 938 433.31
=		=	=
<b>Total de la section d'investissement (2)</b>		<b>5 692 327.87</b>	<b>5 692 327.87</b>

		DEPENSES	RECETTES
V O T E	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	4 712 047.54	3 700 977.10
	+	+	+
R E P O R T S	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	<i>(si déficit)</i>	<i>(si excédent)</i> 1 011 070.44
=		=	=
<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>		<b>4 712 047.54</b>	<b>4 712 047.54</b>

<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>10 404 375.41</b>	<b>10 404 375.41</b>
----------------------------	----------------------	----------------------

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal adoptent par 18 voix POUR et 8 CONTRE (M. GUCHE Francis, M. LELIEVRE Serge, Mme SCHLEICH Ingrid, M. GUILBERT Richard, Mme MAGNIER Juliette, M. MONBAILLY Vincent, Mme LEROY Martine, M. DUBIEZ Francis) cette proposition de budget primitif.

#### 5. Délibération n° 2023/19 – Vote des taux d'imposition.

Madame le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le vote des taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de retenir les taux suivants pour l'année 2023 :

- Taux de la Taxe sur le Foncier Bâti	:	<b>43,44 %</b> ,
- Taux de la Taxe sur le Foncier non Bâti	:	<b>54,69 %</b> .
- Taxe d'Habitation	:	<b>21,11 %</b>

## **6. Délibération n° 2023/20 – Attribution de subventions.**

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'attribution des subventions suivantes :

N'ont pas pris part au vote des subventions suivantes :

- Mme Juliette MAGNIER : subventions « Graines de Culture », « Donneurs de Sang et « Lumbres Arts Créatifs »,
- Mme Joëlle DELRUE, M. Daniel LOUIS et Mme Véronique BOULET : subvention du Comité des Fêtes de la Ville de Lumbres,
- M. Gérard COLIN : subvention des Mutilés du Travail (FNATH),
- M. Gérard PRINGAULT et Mme Sandrine VERON : subvention « Atipic Car's Passion »,
- M. Hervé LEFEBVRE : subvention de l'Association « Par Monts et Vallées »,
- M. Vincent MONBAILLY : subvention « N'oublions jamais Lumbres 1944 ».

### **ASSOCIATIONS :**

- Lyre et Harmonie :	<b>9 000 €</b>
- Les Archers du Marais de Lumbres :	<b>300 €</b>
- Société des Médailleurs du Travail :	<b>300 €</b>
- Anciens Combattants de Lumbres :	<b>440 €</b>
- Société Colombophile de Lumbres :	<b>700 €</b>
- Société de chasse « La Saint Hubert » :	<b>1 200 €</b>
- La Truite Lumbroise :	<b>700 €</b>
- Comité Gym's Club Pays de Lumbres :	<b>2 000 €</b>
- Ju-Jitsu Lumbrois :	<b>750 €</b>
- Association « Par Monts et Vallées » :	<b>100 €</b>
- D.D.E.N. :	<b>150 €</b>
- Donneurs de sang :	<b>550 €</b>
- Mutilés du Travail (FNATH) :	<b>350 €</b>
- Graines de culture .	<b>1 000 €</b>
- Courir dans le Lumbrois :	<b>3 000 €</b>
- BMX Club de Lumbres :	<b>3 000 €</b>
- Tritons Lumbrois :	<b>2 000 €</b>
- Comité de Quartier Léon Blum :	<b>800 €</b>
- Comité d'Histoire du Haut Pays :	<b>1 000 €</b>
- Amicale Laïque « Jean Macé » :	<b>8 000 €</b>
- Tennis Club Lumbrois :	<b>4 000 €</b>
- Comité des Fêtes de la Ville de Lumbres :	<b>22 500 €</b>
- Olympique Lumbrois :	<b>50 000 €</b>
- Club informatique Lumbrois :	<b>440 €</b>
- Lumbres – Arts créatifs :	<b>1 500 €</b>
- N'oublions jamais Lumbres 1944 :	<b>1 000 €</b>
- Atipic Car's Passion :	<b>1 000 €</b>

- Woodside Country :	1 500 €
- Amicale du Personnel de la Ville de Lumbres :	4 400 €
- Chemin de fer Vallée de l'Aa :	390 €
- A vos jeux, prêts ? Jouez !	500 €
- CCAS :	50 000 €

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE :**

- Comité Gym's Club Pays de Lumbres :	108 €
- Association par Monts et Vallées :	300 €
- Amicale Laïque « Jean Macé » :	2 068,43 €
- Tritons Lumbrois :	2 000 €

Compte tenu du montant de la subvention pour l'Olympique Lumbrois, une convention d'objectif sera signée entre la Commune et le Club.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité moins 1 abstention (Mme MAGNIER Juliette) l'attribution de ces subventions.

**7. Délibération n° 2023/21 – Tarifs pour le Gala de Danse 2023.**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Gala de Danse de l'Ecole Municipale aura lieu le Samedi 03 Juin 2023.

Elle propose de fixer les tarifs d'entrée suivants :

- Enfants de moins de 4 ans : **gratuit**,
- Enfants de 4 ans à 12 ans : **4 Euros**,
- A partir de 12 ans : **7 Euros**.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité, cette proposition.

**8. Délibération n° 2023/22 – Demande de subvention fonds verts pour la requalification du bourg-centre.**

Madame le Maire propose aux membres de l'Assemblée de solliciter pour les travaux de requalification du centre-bourg (tranche n° 1) une subvention au titre du fonds verts pour l'accélération de la transition écologique.

Cette demande pourrait porter sur l'axe 1 : rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public et sur l'axe 2 : renaturation des villes et villages.

Le coût des travaux subventionnables s'élèvent à 226.370,84 € HT. Le montant maximum de subvention est de 80 % soit 181.096,68 €. Il resterait à la charge de la Commune 45.274,16 €.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité, cette proposition et autorisent Madame le Maire à déposer une demande de subvention au titre du Fonds Verts.

**9. Délibération n° 2023/23 – Dénomination de l'espace de loisirs « Béatrice BEAUBOIS ».**

Madame le Maire propose aux membres de l'Assemblée de dénommer avec l'accord de la famille le parc devant la salle Léo Lagrange « Espace de loisirs Béatrice BEAUBOIS », conseillère municipale déléguée à la jeunesse et petite enfance décédée le 23 avril 2019.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

**10. Délibération n° 2023/24 – Modification du fonctionnement de l'ALSH des vacances d'avril 2023.**

Lors de sa réunion en date du 17 Octobre 2022, le Conseil Municipal a défini les modalités de fonctionnement des ALSH pour l'année 2023.

Cependant, face à une forte demande de participation pour la session du 17 Avril au 21 Avril, il est proposé de porter l'effectif prévu à 50 enfants.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

**11. Délibération n° 2023/25 : Acceptation de la demande de subvention DETR**

Madame le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que lors de sa réunion en date du 12 Décembre 2022, le Conseil Municipal avait autorisé Madame le Maire à déposer auprès de Monsieur le Préfet une demande de subvention au titre de la DETR pour les travaux de requalification du bourg-centre.

Par courrier en date du 06 Avril 2023, Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Omer a fait savoir qu'une somme de 201.800 € était allouée à la Commune. (16,56 % d'une base subventionnable de 1.218.840,50 €)

Le projet de plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant H.T.	Taux
Travaux	1 218 840,50 €	- D.E.T.R.	201 800 €	16,56 %
		-Conseil Départemental	200 000 €	16,40 %
		- Conseil régional	530 000 €	43,49 %
Autres (honoraires)	1 218 840,50 €	<b>Sous-total</b>	<b>931 800 €</b>	<b>76,45 %</b>
		- Fonds propres	287 040,50 €	
		<b>Sous-total</b>	<b>287 040,50 €</b>	<b>20,55 %</b>
<b>TOTAL base éligible</b>	<b>1 218 840,50 €</b>	<b>Total de ressources</b>	<b>1 218 840,50€</b>	<b>100 %</b>

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité, d'accepter cette subvention.



Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 19 h 45.

Le Maire,  
**Joëlle DELRUE.**



La Secrétaire,  
**Marie-Laurence BERQUEZ.**